



THEME : assurer la mission de référent santé sécurité COVID19

- Plan de continuité d'activité
- Document unique d'évaluation des risques
- Prévention des RPS en période de pandémie Covid19
- Suivi individuel à distance en période de pandémie Covid19

Compétence(s) visée(s) :

Comprendre et mettre en place un PCA

Mise à jour du document unique vis avis du risque biologique et la prise en compte du plan de poursuite ou de reprise d'activité

Être capable de contribuer à la démarche de prévention des RPS face au Covid19

Être capable de contribuer à la démarche de prévention face au Covid19

Objectif(s) :

-Être capable de mettre en place un PCA

-Anticiper la reprise d'activité de l'entreprise

-Être en capacité de mettre à jour le DUER face au COVID 19

-Adapter la gestion des entreprises extérieures

-Construire des mesures organisationnelles adapter à cette pandémie

-Être capable de caractériser les RPS

-Être capable d'identifier les impacts du Covid19 sur les RPS et de mettre en place des mesures de prévention adaptées.

-Identifier les impacts du management à distance et accompagner le déploiement des bonnes pratiques

-Être capable de prévenir les risques liés au télétravail

-Être capable de favoriser la continuité du dialogue social.

-Être capable de caractériser et évaluer les risques / covid19

-Être capable de formaliser la détection des situations à risque Covid 19 (risque biologique et impacts organisationnels) et de mettre en place des mesures de prévention adaptées.

-Être capable de vérifier si la démarche de prévention de son établissement répond bien aux obligations et recommandations actuelles.

Type public :

Toute personne susceptible de travailler sur le plan de continuité d'activité

Toute personne susceptible de travailler sur l'évaluation des risques professionnels ou sur le document unique.

Chargé de prévention, responsables d'établissement, encadrants, référent santé-sécurité, ...

Chargé de prévention, responsables d'établissement, encadrants, référent santé-sécurité, ...

Niveau Public (novice ou expert) :

Novice (avoir suivi les bases en prévention de l'INRS est un plus

Age :

Personne majeur



Equipement(s) ET document(s) nécessaire(s) STAGIAIRE :

Néant

Le DUER de l'entreprise

Prérequis STAGIAIRE

Aucun

Contexte règlementaire :

Différents texte et documents parus aux mois de Mars, Avril et Mai

Différents textes parus ces derniers mois (mars et avril 2020)

Conformément à l'article R4121-2 du code du travail (mise à jour du document unique d'évaluation des risques).

Conformément à l'article R4121-2 du code du travail (mise à jour du document unique d'évaluation des risques).

Modalités d'accès à la formation aux personnes handicapées :

Equipe pédagogique (niveau formateur) :

Formateur qualifié, préventeur ayant une connaissance pratique de la prévention dans le domaine professionnel et reconnu IPRP

Méthode pédagogique :

Présentations, échanges, cas pratiques et retours d'expérience avec exercices

Moyens Pédagogique :

Accompagnement sur la mise en place d'un PCA

Présentation et accompagnement d'un projet de mis à jour de DUER

Powerpoint, documents et outils institutionnels (ANACT, INRS...)

Tutorat à distance, mise à disposition de documents et outils institutionnels (ANACT, INRS, Ministère du Travail, Fédérations professionnelles...)

Déroulé pédagogique Théorie :

- Analyser les risques pour l'humain et l'entreprise
- Création d'une cellule de crise, Identifier des référents
- Mettre en place des mesures de protection
- Savoir communiquer auprès des instances
- Informé et adapter les principes de distanciation sociale
- Adapter et anticiper l'impact organisationnel, Anticiper le retour à l'activité

-Le contenu réglementaire

-La responsabilité en cas de contagion

-La démarche d'évaluation des risques spécifiques biologiques

-L'analyse des situations de travail (décomposition d'une journée)

-Les deux méthodes de mise à jour du document unique

-Informé et adapter les principes de distanciation sociale

-Adapter et anticiper l'impact organisationnel



1/ LES RPS

- Définitions
- Impacts du Covid19 (stress sanitaire et gestion des modes dégradés de travail)
- Réorganisation de l'activité
- Travail à distance vs Présentiel

2/ LE MANAGEMENT à DISTANCE

- Assurer la santé des collaborateurs
- Favoriser le travail en équipe
- Soutenir et réguler la charge de travail
- Management de crise (objectifs, coopérations et feedback)
- Préparer la reprise

3/ LE TÉLÉTRAVAIL

- Pour quels types d'activités ?
- Télétravail et nouveaux risques
- Comment réguler la charge de travail
- Comment favoriser l'organisation collective

4/ DIALOGUE SOCIAL

- Comment favoriser la continuité du dialogue social

1/ IDENTIFIER LES SITUATIONS DANGEREUSES face au Covid19

- Le danger biologique
- Les impacts organisationnels
- Les salariés à risque
- Télétravail
- En lien avec la documentation réglementaire et sanitaire actuelle

2/ ÉVALUER SES SITUATIONS

- Outils et techniques d'évaluation
- Guides et bonnes pratiques de référence
- Méthodologie et formalisation écrite

3/ DÉPLOYER UNE DÉMARCHE DE PREVENTION

- Identifier les mesures de prévention adéquates et applicables.
- Anticiper les freins et accompagner le changement
- Évaluer l'efficacité des actions
- Favoriser la continuité du dialogue social et les retours d'expérience



Déroulé pédagogique pratique :

Pas de partie pratique

Méthode d'évaluation :

Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences

Type d'attestation :

Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation

Validité de la formation :

Pas de limite de validité

Pas de limite de validité

Durée :

8 Heure de formation

Tarif :

800 euros HT / personnes -

Eligible CPF ? si oui avec le code :

Non

Pour les formations à distance :

Identification des heures en distanciel et en présentiel :

Toutes les heures du présent programme sont réalisés en formation à distance en mode synchrone

Nature des travaux demandés au stagiaire :

Néant

Modalités de suivi et d'évaluation propres aux séquences de formation à distance :

Les temps de connexions sont enregistrés pour chaque participant.

Chaque module de formation peut être scindés en différents séquences pédagogiques, chacune faisant l'objet d'une évaluation individuelle d'acquisition des compétences par les stagiaires à l'aide de quizz

Moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance (pédagogique et technique) mis à disposition du salarié :

Les formations se déroulent toutes en synchrone. L'assistante pédagogique et technique est donc réalisée en direct par notre intervenant

Compétences et qualifications des personnes qui l'assistent pendant sa formation :

Consultant expert sur la thématique dispensée

Consultant ayant suivi un parcours de formation digital et ayant une maitrise parfaite de l'univers des formations à distance

Modalités techniques de cette assistance (messagerie, intranet, forum de discussion...) :

Visio conférence et chat (public et privé) accessible lors des formations synchrones.

Une messagerie électronique est à disposition des apprenants pour toute autre problématique qui surviendrait en dehors des heures de formation



FORMATOP

e-réseau numéro 1 en sécurité au travail

PROGRAMME DE FORMATION

REFERENT COVID19

Période et lieux lui permettant d'échanger avec les personnes en charge de son accompagnement ou les moyens à sa disposition pour les contacter :

Disponibilité des intervenants du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Délais de réponse de l'assistance :

Réponse sous 48h maximum